

INFORMATION PRESSE

La protection des enfants haïtiens affectés par le séisme, priorité de l'UNICEF

Paris, le 21 janvier 2010 - **Dans le chaos provoqué par le tremblement de terre en Haïti, les enfants sont des proies faciles. Assistance, enregistrement, identification, recherche des familles, les équipes de l'UNICEF se concentrent en particulier sur les enfants séparés de leur famille ou orphelins.**

La protection des enfants est l'une des priorités de l'UNICEF en Haïti, en plus des opérations d'approvisionnement en eau qu'il supervise, de l'évaluation de la situation nutritionnelle parmi les enfants et de la mise en place de centres nutritionnels.

Les enfants sont particulièrement à risque dans des situations de chaos telles que celle qui prévaut dans les zones affectées par le séisme. Près de 50% de la population a moins de 18 ans, 38%, moins de 14 ans. Sans soutien ni environnement protecteur, ces enfants sont particulièrement exposés à différentes menaces : enlèvements, exploitation, adoptions illégales, violences ou encore recrutement par les groupes armés. L'effondrement des structures étatiques, l'extrême dénuement des familles survivantes, la destruction des foyers et habitations, la séparation des enfants de leurs parents (décédés, blessés ou disparus) créent une situation de grande vulnérabilité.

L'UNICEF porte une attention particulière aux enfants séparés de leur famille, non accompagnés ou isolés : ceux qui ont perdu leurs parents ou qui ont été séparés d'eux pendant ou à la suite du séisme. L'UNICEF, le gouvernement haïtien, la Croix rouge internationale et Save the Children sont en train de les recenser et de les enregistrer. Des centres d'accueil, d'une capacité de 900 enfants, sont mis en place. Ils fournissent une assistance médicale et nutritionnelle ainsi qu'un soutien psychologique aux enfants, le temps de l'identification et de la recherche des familles (parents et familles élargies). Une ligne téléphonique ouverte 24 heures sur 24 a été mise en place pour aider ces opérations.

Les orphelinats ainsi que les structures d'accueil de jour de Port-au-Prince sont recensés. Leur approvisionnement en nourriture et en eau potable est assuré par le Programme alimentaire mondial. Des équipes recensent également les enfants non accompagnés dans les hôpitaux.

L'identification et les recherches peuvent prendre du temps, de plusieurs semaines à plusieurs mois, mais elles sont essentielles : on ne peut considérer a priori qu'un enfant non accompagné ou isolé est un orphelin, ni qu'un orphelin est un enfant abandonné. « Tous les efforts seront faits pour réunir les enfants avec leur famille. Ce n'est que si cela s'avère impossible et après avoir soigneusement examiné chaque situation, que les autorités compétentes devraient envisager d'autres solutions permanentes comme l'adoption », a déclaré hier Ann Veneman, directrice générale de l'UNICEF. Dans ce contexte, l'UNICEF recommande que toute nouvelle adoption, particulièrement internationale, soit gelée pendant la phase d'urgence. En revanche, comme l'explique Ann Veneman « certaines procédures d'adoption internationale d'enfants haïtiens avaient été menées à bien avant le tremblement de terre. Dans ces cas-là, le départ rapide de ces enfants vers leurs nouveaux foyers présente des avantages certains » après un réel processus d'identification.

Pour faire un don en faveur des enfants haïtiens touchés par la catastrophe :
UNICEF / Urgence Haïti
BP 600 / 75006 Paris ou www.unicef.fr

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Maud SAHEB
Tél. : 01 44 39 77 70 ou 06 83 99 05 67
Courriel : mahaeb@unicef.fr
www.unicef.fr

UNICEF France
Direction de l'information
3, rue Duguay-Trouin
75282 Paris cedex 06

Téléphone : 01 44 39 77 77
Facsimile : 01 44 39 77 78
www.unicef.fr